

Nanterre le 30 juin 2023

Madame la présidente, Monsieur le président,

Le 26 novembre 2022 la charte d'engagement Parasportive des Hauts-de-Seine a été signée conjointement par :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.
- Monsieur le Président du département des Hauts-de-Seine.
- Le représentant de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine.
- Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Hauts-de-Seine.
- Le Président du Comité Départemental Handisport des Hauts-de-Seine.
- Le Président du Comité Départemental du Sport Adapté des Hauts-de-Seine.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de cette charte ainsi qu'un formulaire à faire remplir par les clubs valides et les parasportifs afin que les premiers s'engagent à accueillir les seconds dans les meilleures conditions possibles.

La charte que nous avons signée reprend les grandes voies pour que le sport pour tous se développe au plus près des personnes en situation de handicap avec une offre de qualité et sécurisée.

*Je vous demanderais de bien vouloir transmettre ces documents à vos clubs affiliés afin qu'ils puissent mettre en œuvre les recommandations de la charte.*

*Je vous remercie par avance de votre soutien et des retours que vous nous ferez en recensant les clubs ayant accueilli des parasportifs.*

Très cordialement,

Jean DI MEO  
Président du CDOS des Hauts-de-Seine

